NORD

Dunkerque. — *Un dramatique suicide.* — Un jeune homme de 25 ans et demi, Lucien Denecker, ouvrier jardinier, désespéré de n'avoir pu épouser une jeune fille de sa famille, s'est tué en se tirant dans la tête un coup de fusil. *La mort a été instantanée.*

Nomination dans la Compagnie du Nord. — M. Léchelle, ancien inspecteur principal de la Compagnie du Nord à Arras, ancien ingénieur attaché au mouvement à Lille, est nommé ingénieur en chef du mouvement de la Compagnie du Nord, à Paris. M. Léchelle remplace M. Bouvrat.

Nominations ecclésiastiques. — M. Haan, curé de Thienne, ancien vice-doyen de Gravelines, est nommé vice-doyen de Morbecque, en remplacement de M. Delattre, décédé. M. Beck, curé d'Arnèke, est nommé vice-doyen de Cassel, en remplacement de M. Legrain, décédé. M. l'abbé Lecouche, curé de Saint-Jean-Cappel, est transféré à Steenbecque. M. l'abbé Barbier, pro-curé de Steenbecque, est nommé curé de Saint-Jean-Cappel.

Le Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer. — Un projet de résolution tendant à autoriser une loterie de trois millions en faveur de l'œuvre du Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer vient d'être déposé sur le bureau de la Chambre.

La plupart des députés du Nord et du Pas-de-Calais ont signé ce projet.

Les votes de nos députés. — Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord dans le scrutin sur l'amendement de M. l'abbé Gayraud, au chapitre 66 du budget du ministère de l'intérieur (rétablissement du crédit de 1.132.523 francs aux aumôniers, supprimé par la commission). La Chambre a adopté par 314 voix contre 199.

Ont voté pour : MM. Cochin, Dansette, Debève, Delaune, Evrard-Eliez, Guillain, l'abbé Lemire, Loyer, de Montalembert, Morcrette-Ledieu, Eugène Motte, Pasqual, Plichon, Rogez, des Rotours, Sirot et Weil-Mallez.

Ont voté contre : MM. Defontaine et Lepez. Se sont abstenus : MM. Bersez et Dron. Absent par congé : M. Barrois.

— Scrutin sur l'amendement de M. Girou au chapitre 47 du budget du ministère de l'intérieur (constitution de retraites aux vieux travailleurs). La Chambre a repoussé par 307 voix contre 138.

Ont voté pour : MM. Bersez, Cochin, Dansette, Loyer, de Montalembert, Plichon et Rogez.

Ont voté contre : MM. Delaune, Dron, Evrard-Eliez, Guillain, Lepez, Morcrette-Ledieu, Eug. Motte, Sirot et Weil-Mallez. Se sont abstenus : MM. Defontaine, l'abbé Lemire et des Rotours. Absent par congé : M. Barrois.

— Scrutin sur l'amendement de M. Chauvière au chapitre 58 du budget du ministère de l'intérieur (suppression des commissaires spéciaux de police). La Chambre a repoussé par 271 voix contre 192. Ont voté pour : MM. Defontaine et l'abbé Lemire.

Ont voté contre : MM. Barrois, Bersez, Debève, Delaune, Dron, Evrard-Eliez, Guillain, Lepez, Loyer, Morcrette-Ledieu, Eug. Motte, Pasqual, Plichon, Sirot et Weil-Mallez.

N'ont pas pris part au vote : MM. Cochin, Dansette, de Montalembert, Rogez et des Rotours. Absent par congé : M. Barrois.

— Scrutin sur l'amendement de M. Dejeante, tendant à la suppression du chapitre 61 du budget du ministère de l'intérieur (agents secrets de la sûreté générale). La Chambre a repoussé par 299 voix contre 165.

Ont voté pour : MM. Cochin, Dansette, Defontaine. Ont voté contre : MM. Bersez, Debève, Delaune, Dron, Evrard-Eliez, Guillain, Lepez, Morcrette-Ledieu, Eug. Motte, Pasqual, Sirot et Weil-Mallez. Se sont abstenus : MM. l'abbé Lemire, Loyer, de Montalembert, Plichon, Rogez, des Rotours. N'a pas pris part au vote : M. Barrois.

BELGIQUE

Chambre des représentants. — *Séance du 6 décembre.* — Présidence de M. Beernaert.

On procède au tirage au sort des sections pour décembre.

M. le président fait ensuite part à la Chambre du décès de M. Fagnart, député de Charleroi. Il a transmis à Mme Fagnart les condoléances de la Chambre. Il espère que l'assemblée sera unanime à se rallier à l'hommage rendu au défunt. (Adhésion).

M. Vandervelde s'associe aux paroles du président, qu'il remercie.

M. Woeste annonce une interpellation au sujet de l'inexécution de la loi de 1895 sur l'enseignement primaire.

M. De Winter, conformément à la décision prise à la dernière séance, propose de discuter, aussitôt après le projet relatif à la Banque Nationale, le projet concernant les dégâts commis par les lapins. (Adopté par assis et levé.)

On aborde le projet portant prorogation de la durée du privilège de la Banque Nationale.

M. Bertrand exprime l'avis que la Chambre, vu le vote de la loi électorale, manque des pouvoirs suffisants pour voter un projet aussi important.

L'orateur critique longuement la façon dont est organisé l'escompte des effets de commerce à la Banque nationale, qui est surtout la Banque des banquiers et non celle de l'industrie et du commerce, dit-il. Il dit que la plupart des effets sont des traites de complaisance. (Protestations.)

M. Liebaert. — Vous calomniez le commerce belge. — M. Bertrand continue ses critiques sur l'organisation de la Banque Nationale et propose l'ajournement du projet.

M. Mesens rappelle les principales dispositions du renouvellement du privilège en 1872 et constate que depuis lors la prospérité générale du pays n'a fait qu'augmenter. L'orateur passe ensuite à l'examen du projet de loi dont il justifie les principales dispositions.

La séance est levée à 5 heures 45. Demain séance publique à 1 heure 45.

Les pensions ouvrières. — La commission chargée d'élaborer un avant-projet de loi sur les pensions ouvrières est sur le point de terminer ses travaux. Dans la séance tenue sous la présidence de M. Van Cleemputte, elle s'est occupée notamment des dispositions et des mesures à prendre en faveur des ouvriers mineurs. La délibération a porté également sur les pensions à attribuer aux ouvriers trop âgés pour pouvoir s'affilier à la Caisse de retraites, question qui avait été débattue déjà dans la dernière réunion. La Commission s'est ajournée à huitaine pour résoudre ces questions.

Courtrai. — *Le service funèbre pour M. Guido Gezelle.* Un service solennel a été célébré mercredi dans l'église Notre-Dame à la mémoire M. Guido Gezelle. Dans toutes les rue des drapeaux avaient été arborés en berne ; sur la place et dans la rue Notre Dame les reverbères allumés étaient voilés de crêpe. L'antique collégiale avait pour la circonstance reçu une décoration austère et pleine de goût.

Vers dix heures, les autorités civiles, bourgmestre et échevins en costume officiel à la tête du conseil communal, des magistrats et des prêtres amis du défunt, les présidents de toutes les sociétés locales se trouvent réunies en la grande salle de l'Hôtel-de-Ville. Avant le départ de ce cortège funèbre deux discours sont lus à la mémoire du grand homme que fut Ghezelle : le premier par M. l'abbé Bruloot, vicaire de la paroisse où M. Gezelle exerça son ministère pendant près de 30 ans ; le second par M. Levens qui rend à l'illustre défunt l'hommage de la Flandre et de la ville de Courtrai.

Le cortège se met alors en marche; il se compose de 30 sociétés marchant derrière leurs bannières cravatées de deuil. Les membres de la famille sont placés aux premiers rangs dans l'église pendant que M. le curé de Notre-Dame célèbre la messe. Les chants liturgiques sont exécutés par une phalange de 50 exécutants sous la direction de M. Gillon. Après l'offrande, pendant laquelle chaque assistant reçoit le souvenir avec portrait de M. Gezelle, M. Callebert, curé de Blankenberghe a prononcé, en termes émus et éloquents, l'éloge funèbre de son ancien et vénéré maître. Son discours a produit une vive émotion sur la nombreuse assistance.

Nous avons remarqué parmi les personnes présentes tous les membres du clergé de la ville; M. le commissaire d'arrondissement, les administrateurs des hospices et du bureau de bienfaisance, une cinquantaine de prêtres du diocèse, les anciens élèves de M. Gezelle; M. le docteur Delhelder de Couckelaere; l'abbé Flamen, le curé Verriest, les chanoines Maes, Rommel et Sœnen de Bruges; le principal du collège de Furnes, etc., etc.

La cérémonie commencée à 10 heures 1/2 a pris fin vers 11 heures 3/4.

— *Bureau de bienfaisance de Courtrai.* — Par arrêté royal du 26 novembre, le bureau de bienfaisance de Courtrai est autorisé à céder, de gré à gré, à M. Charles Vercruysse-Goethals, propriétaire en cette ville, pour le prix de 40,000 francs, une parcelle de terrain de 1 hectare 94 ares 73 centiares de la section E du cadastre de la dite ville, y compris, une avenue d'accès de 5 mètres de largeur, vers la chaussée d'Aelbeke.

— *Audience correctionnelle du mercredi 6 décembre 1899.* — Présidence de M. Jonckheere. — La nuit du 5 au 6 novembre dernier, une vache d'une valeur de 500 fr. environ, fut volée dans l'écurie du sieur Ferdinand Storme, cultivateur à Pitthem; le lendemain la bête fut mise en vente au marché de Courtrai, et achetée par le sieur Dieu Oscar, marchand de bétail à Frameries. Le voleur fut arrêté peu après: interpellé sur son identité, il donna un faux nom: renvoyé devant le tribunal, Desnaeck Jules, 19 ans, garçon boucher à Pitthem, a été condamné pour vol à 5 mois de prison et 26 fr. d'amende ou 8 jours de prison, et pour port de faux nom à 8 jours de prison, avec un sursis de 5 ans.

Derooze Marie-Mathilde, 26 ans, épouse Vanmeerhaeghe Théophile, ménagère à Neuville-en-Ferrain, près de la Forge, qui avait, au marché à Mouscron, le 14 novembre dernier, volé une paire de savates au préjudice de Bourgeois Auguste, cordonnier à Emelghem, et une casserole au préjudice de Janssens Florence, épouse Sandra, négociante à Courtrai, a été condamnée ce matin à deux emprisonnements d'un mois et deux amendes de 26 francs chacune, ou huit jours de prison pour chaque amende.

Callens Jules, journalier, âgé de 33 ans, demeurant à Dottignies et Deryckc César, 22 ans, voiturier à Coyghem, qui devaient comparaître devant le Tribunal, sous l'inculpation d'avoir, à Coyghem, le 16 avril 1899, outragé et frappé le garde-champêtre Degin Louis, ont été, le premier condamné à deux mois de prison et 26 francs d'amende ou huit jours de prison ; le deuxième a été acquitté, les faits mis à sa charge n'étant pas établis.

Degroote Pierre-Jean, 41 ans, scieur à Mouscron, Mont-à-Leux, qui avait été mis en état d'arrestation à la suite de plaintes faites au commissaire de police de Mouscron, a été condamné ce matin pour coups et blessures à sa femme Douvelaère Rosalie, ainsi qu'aux enfants de cette dernière, à cinq mois de prison et 50 francs d'amende ou quinze jours de prison.

Tournai. — *Encore le pétrole.* — Un terrible accident est arrivé, mercredi après-midi, vers 5 h. 1/2, à une cabaretière, Philippine Boite, épouse Bauts, 52 ans, demeurant rue As-Poids. Tandis qu'elle voulait accrocher une lampe, celle-ci fit explosion, couvrant de liquide enflammé la malheureuse. Elle se précipita sur la rue où, selon les dires des témoins de cette affreuse scène, elle flamba pendant cinq minutes. Enfin les voisins réussirent à éteindre les flammes, mais la malheureuse était dans un état pitoyable. La tête, tout le devant du corps et le côté droit, ne formaient plus qu'une plaie.

Les docteurs Desmons et Delangre qui prodiguèrent les premiers soins, n'ont pu se prononcer sur l'état de la victime. Ils craignent que les intestins ne soient atteints.

— *Un vol mystérieux.* — Une cabaretière de la place Verte, Mme veuve Delbecque constatait, mercredi matin, la disparition de ses économies se montant à 3.500 francs. L'enquête ouverte sur ce vol mystérieux a abouti à l'arrestation d'une jeune fille du voisinage qui couchait chez la cabaretière depuis que celle-ci n'avait plus de servante. La personne soupçonnée et ses parents ont été interrogés par M. le juge d'instruction Labis ; la première nie toute participation au vol.

— *Arrestation d'un expulsé.* — La police de Tournai a arrêté, mercredi matin, près de la prison de cette ville, un escroc de profession, Georges Brechemier, originaire de Pantin (France). Cet individu était prévenu de port de faux noms, de faux papiers et de rupture de ban d'expulsion.

Mouscron. — *Les expulsés à la frontière.* — Les gendarmes de Mouscron ont conduit à la frontière française une bande de dix-sept expulsés, parmi lesquels se trouvaient trois femmes arrêtées à Bruxelles.

COMPAGNIE FINANCIERE
Belge-Française

Société anonyme au capital de 2.500.000 Fr.
Siège social à Bruxelles, 17, rue Neuve

AGENCES :

Roubaix, 6, rue de la Gare.
Tourcoing, place de la République, 46 bis.
Haumont, place Sainte-Anne.
Valenciennes, passage Boca.
Douai, 11, rue Léon Gambetta.
Lens, angle de la rue de la Gare et de la rue du Château.
Arras, 3 rue Gambetta.
Dunkerque, 11, rue du Château.
Amiens, passage de la Renaissance.
Armentières, 6, rue des Rotours.

La **Compagnie Financière Belge-Française** fondée par un groupe Franco-Belge, traite aux conditions les plus réduites toutes

OPÉRATIONS DE BOURSE au comptant

OPÉRATIONS A FORFAIT
Titres contre espèces

Opérations de Banque et d'Escompte

Elle délivre sans frais à ses guichets, un grand nombre de valeurs inscrites à la côte de Bruxelles, et exécute à cette bourse tous ordres d'achats et de vente.

AU COURTAGE DE 1 0/00

et au cours moyen de la journée.

Constitutions de **Sociétés** industrielles et commerciales.

Ordres de bourse sur **toutes** les places françaises et étrangères.

Paiement de tous coupons **sans frais** à l'échéance et sous escompte à toute époque avant l'échéance. 51830

BULLETINS FINANCIERS
du mercredi 6 décembre 1899

PARIS, 6 décembre.

Les transactions ont subi à l'ouverture l'influence de la réaction qui s'était produite hier. Comme toutefois la Bourse précédente s'était terminée avec des tendances à la reprise plutôt qu'à une accentuation de faiblesse, il ne s'est produit que peu d'offres, et celles-ci ont été aisément absorbées.

Les avis de Londres mentionnaient un peu de lourdeur sur les valeurs sud-africaines et il y avait là un élément de plus d'indécision, mais des dépêches ultérieures ont modifié cette impression première. La fermeté reprenait le dessus au Stock-Exchange, où la spéculation escomptait volontiers, en même temps qu'une légère détente monétaire, l'arrivée prochaine des nouvelles favorables du théâtre des hostilités.

Marché officiel. — *Comptant.* — Le marché du comptant a été plus animé qu'hier et cette activité s'est exercée dans le bon sens.

Terme. — A l'ouverture, des offres se sont encore produites, en suite de la persistance de la faiblesse des mines d'or à Londres. Ces offres ont été aisément absorbées et un raffermissement assez sensible s'est dessiné, le Stock-Exchange nous ayant envoyé des cours en reprise.

Marché en banque. — Peu après l'ouverture, aujourd'hui, un certain raffermissement s'est produit sur le marché des valeurs sud-africaines, mais les transactions sont demeurées languissantes et la légère reprise qui avait eu lieu un instant ne s'est pas maintenue. Mais, réserves faites pour les mines d'or, il s'est traité des affaires assez actives sur plusieurs valeurs.

BRUXELLES, 6 décembre.

Terme. — Le marché se retourne à nouveau, il se raffermit. Extérieure 68,50. Saragosse 275. Nord d'Espagne 199. Brésilien 61,50. Turc D 22,62. Lot Turc 125,75. Lot du Congo 84,75 et 85. Métropolitain 460 et 467. Rio-Tinto 1185.

Comptant. — Quelques réalisations ont lieu en Charbonnages et en Valeurs Coloniales ; à noter Amercœur à 1725, Anderlues 900, Bois d'Avroy 685, Charbonnages belges sont à 400. Tessin 1025, Houillères unies 229, Ouest de Mons 552,50 ; autres titres Congolais ordinaire Chemin du Congo 2115 et fondateur 6725. Ordinaire Haut Congo 2170. Ordinaire Katanga 685. Dividende produit Mayombé ferme à 83,75. Les Sidérurgies sont recherchées.

Aumetz-la-Paix s'enlève à 685. Capital aciéries d'Anver 153. Cockerill 2415. Zincs lourds à nouveau. Vieille-Montagne 752,50. Aux Tramways Jouissance Union recherchée à 60 et 61. Capital hausse à 81.50. Reprise de la Banque de Bruxelles à 835 et achats continus de titres de la Compagnie nationale financière aux cours connus ; on prévoit une nouvelle hausse. 3 0/0, 97.70.

VANDEKERCKOVE,
Directeur de la « Belgique Financière, » Chaussée de Louvain, Bruxelles.

Comptoir des Valeurs Industrielles
BELGES & RUSSES
Fr. DE COOMAN

LILLE, 24bis, r. Esquermoise;	AMIENS, 17, rue Porion;
ROUBAIX, 14, rue St Georges;	SAINT-QUENTIN, 5, rue de la Sellerie;
TOURCOING, 8, boulevard Gambetta;	ROUEN, 63, r. Jeanne-d'Arc;
ARMENTIÈRES, 59, rue de Dunkerque;	HAVRE, boulevard de Strasbourg;
VALENCIENNES, 33, rue Saint-Géry;	TOURNAI, 30, place du Parc;
ARRAS, 16, rue des Capucins;	PÉRUWELZ, 25, rue du Moulin;
DOUAI, 50, rue de Bellain;	GAND, 13, rue de Brabant;
PARIS, 14, rue de la Victoire;	BRUXELLES, 34, rue Antoine-Dansaert.

Achat et vente de toutes les valeurs françaises, belges et étrangères. — *Renseignements gratuits.*

Paiement *sans aucuns frais* de coupons français, belges et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

Les opérations se traitent, *titres contre argent, argent contre titres.*

Courtage un franc par mille, *sans aucuns frais supplémentaires* pour toutes les opérations effectuées aux bourses belges.

La Maison ne se charge d'aucune opération à terme

BOUCAU-VERECKE

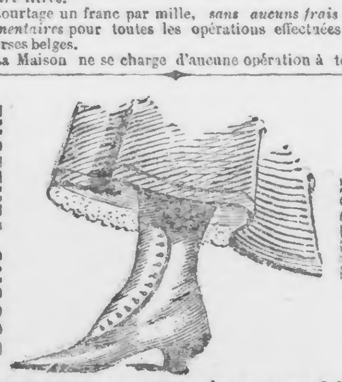

5, rue Pierre-Motte, 5
ROUBAIX

D'autres peuvent chausser bien,
Boucau-Vereecke chausse mieux.

Dernières nouvelles régionales

Dunkerque. — *Un navire à la côte.* — Mercredi, vers 9 heures du matin, les autorités maritimes recevaient avis du poste du Cap Gris-Gez qu'un navire s'était échoué à un kilomètre de Wissant. Un remorqueur calaisien, envoyé au secours du bâtiment, n'a pu le retrouver. Le bateau en perdition appartient au port de St-Pol, c'est le *St-Etienne*, chargé de kaolin. L'équipage est sain et sauf, mais le navire est complètement perdu.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

LA HAUTE-COUR
Suite de l'audience du mercredi, 6 décembre

Paris, 6 décembre. — L'audience est reprise à 4 heures 20.

La déposition de M. Puybaraud

M. Puybaraud est réintroduit. MM. Garan de Balzan et Le Provost de Launay demandent au témoin pourquoi la police, informée de ce qui se passait au fort Chabrol, ne prit pas de mesures préventives.

M. Puybaraud répond que la police ne pouvait rien faire avant d'en avoir reçu le mandat, c'est-à-dire avant le 13 août; à ce moment, la police avait confiance dans le bon sens de M. Guérin et elle ne croyait pas que celui-ci s'enfermerait.

M. Guérin pose plusieurs questions au témoin concernant les approvisionnements et le ravitaillement du fort Chabrol. M. Puybaraud déclare n'avoir jamais donné aux agents l'ordre de tirer sur les ravitailleurs. M. Guérin prétend le contraire.

Au sujet des coups de revolver tirés par l'agent Buda, le témoin reproduit la thèse d'après laquelle l'agent ayant fait une chute à travers un vitrage, son revolver partit malgré lui.

VIOLENT INCIDENT

M. Guérin lui demande si la fédération des ligues a existé. M. Puybaraud répond qu'elle aurait existé si M. Guérin n'avait pas été arrêté. « L'idée de fédération fut agréée, dit-il, dans une réunion tenue rue de Bellechasse, le 30 mai. Dans une réunion tenue rue de Chabrol, le 17 juin, le projet de fédération fut adopté. L'idée d'un triumvirat fut mise en avant. M. Déroulède devait en être. Je ne veux pas dire les autres noms. » (Sensation).

M. Guérin. — Quels étaient les deux autres noms ? — Le témoin. Je ne les dirai pas. Je ne suis pas ici l'accusateur public.

Me Ménard. M. Guérin était-il du triumvirat? — Le témoin. Non.

Me Ménard. — J'insiste pour connaître les deux autres noms.

Le Président. — Le témoin a dit qu'il ne pouvait les donner. (Bruit.) — M. Puybaraud. S'il s'agissait des accusés ici présents, je n'hésiterais pas à donner leurs noms, parce que ce serait une charge de plus.

Ces paroles déchaînent un véritable tumulte. C'est cynique! crie-t-on de toutes parts. Les injures pleuvent sur le témoin. Le président réclame en vain le silence et le calme et menace de faire évacuer.

Me Reuillier : Sont-ce les noms de deux républicains ? — M. Puybaraud : Nous ne sommes pas ici pour jouer aux devinettes. — Me Ménard : Le témoin a le devoir de dénoncer ceux qu'il juge coupables d'un crime.— M. Puybaraud : Je les dénoncerai, mais pas à vous. (Huées prolongées). — M. Maxime Lecomte demande quel était le caractère du projet du triumvirat. Cette question reste sans réponse.

M. Sabran de Pontevès fait une diversion en fournissant des explications aux assertions du témoin. La manifestation n'a pas eu caractère politique; les quelques cris de : « Vive le Roi », poussés sur la place Jeanne d'Arc ont éveillé sa méfiance, car il ne sait par qui ils ont été poussés.

M. de Lamarzelle revient à la question du triumvirat et reproche au témoin d'y attacher de l'importance puisque *les renseignements lui ont été fournis par des gens méprisables.*

M. Puybaraud déclare que les renseignements lui sont fournis par des électeurs. (Huées.)

MM. de Lamarzelle et Le Provost de Launay lui posent des questions sur les personnes qui viennent à la préfecture apporter des dénonciations. Le témoin répond que ce sont des mécontents, des désillusionnés à qui la monarchie par exemple a fait des promesses qu'elle ne peut tenir. (Violentes exclamations).

M. Guérin demande qu'il lui soit posé diverses questions que le président se refuse à poser. M. Guérin raconte qu'au moyen des mouchards, la jeunesse antisémite s'est souvent payé la tête de la police.

M. de Ramel et M. Godefroy nient le caractère séditieux de la manifestation Marchand.

M. Fresneau produit une vive sensation en déclarant énergiquement, malgré les efforts du président pour l'arrêter, que les manifestations incriminées n'étaient point séditieuses, mais répondaient à d'autres manifestations.

M. Fresneau ayant demandé à M. Puybaraud s'il n'y avait pas eu de manifestations payées contre l'armée, le témoin répond : « Je ne sais pas ». D'énergiques protestations s'élèvent. M. Puybaraud élude encore la question en disant qu'elle est en dehors de l'affaire.

Cette dernière réponse est relevée par le président qui déclare que le témoin ne doit pas faire de commentaire sur une question posée par un juge.

Sommé par le procureur général de répondre, M. Puybaraud déclare que les manifestations dreyfusardes n'ont jamais été tumultueuses.

M. Le Provost de Launay. — Et l'église Saint-Joseph. — Le témoin. C'était une manifestation anarchiste.

Le procureur général sent le besoin de remettre le témoin dans la voie et lui demande si les manifestations incriminées étaient des réponses à d'autres manifestations. M. Puybaraud répond négativement pour certaines manifestations et pour d'autres qu'il n'en sait rien.

M. Godefroy pose diverses questions au témoin sur la déposition d'un agent qui aurait vu dans la rue St-Honoré payer des hommes pour crier : A bas l'Armée, sur l'attaque du Pavillon d'Armenonville.

La séance s'achève dans une série d'explications des divers accusés pour prouver que les manifestations auxquelles ils ont pris part répondaient à d'autres qui les avaient provoquées.

La séance est levée à 6 heures 55 et renvoyée à jeudi.

N'OUBLIEZ-PAS

la grande économie que vous pouvez faire sur vos jolis cadeaux de **Saint-Eloi, Saint-Nicolas. Enormes rabais** sont faits sur tous les articles fantaisies, tels que : Montres, chaînes, pendules, réveils, bijouterie, orfèvrerie, jumelles de théâtre, baromètres, thermomètres, stéréoscopes, albums, pièces à musique, maroquinerie, articles pour fumeurs, cannes, parapluies, etc., etc., pour cause de prochain déménagement.

A L'OPTOMÈTRE

49, Grande-Rue, 49 *(Place de la Liberté)*, **ROUBAIX**
46765

DERNIÈRE HEURE
(De nos Correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL)

LE CONGRÈS SOCIALISTE A PARIS
LA SÉANCE DE MERCREDI SOIR

Débats mouvementés. — Le vote sur la question Millerand
(D'un correspondant particulier)

Paris, 6 décembre, 10 h. 55 soir. — L'heure décisive est proche; dans quelques instants on va procéder au vote ; qui l'emportera des opportunistes ou des intransigeants du socialisme? Il est bien difficile de le prévoir, tant les manifestations du Congrès apparaissent contradictoires.

Disons d'abord, qu'à la séance de cette après-midi, M. Delory, maire de Lille, prenant la parole après M. Briond a combattu la grève générale et déclaré que, si la révolution doit venir, elle sortira plutôt des événements politiques que des événements économiques.

Revenons maintenant à la séance du soir.

LA MOTION DE LA MAJORITÉ

La commission des 59, chargée de départager les parties, est naturellement accouchée d'une cote mal taillée ; elle a eu l'intention de contenter tout le monde, mais, à la façon dont a été accueillie la solution qu'elle propose, il semble bien qu'elle n'a contenté personne.

Dès l'ouverture de la séance de ce soir, que préside le citoyen Fournière, le citoyen Delsolle, rapporteur de la commission, donne lecture des décisions de la majorité ; celle-ci, dit-il, s'est ralliée au texte que voici qui lui a paru réaliser l'union dans le parti :

« *Tout en admettant que des circonstances exceptionnelles peuvent se produire, dans lesquelles le Parti aurait à examiner la question d'une participation socialiste à un gouvernement bourgeois, le congrès socialiste déclare que, dans l'état actuel de la société capitaliste et du socialisme, tant en France qu'à l'étranger, tous les efforts du Parti doivent tendre à la conquête, dans les communes, les départements et l'Etat, des seules fonctions électives, étant donné que les positions dépendent du prolétariat organisé en parti de classes, qui, en s'y installant avec ses propres forces, commence légalement et pacifiquement l'expropriation de la classe capitaliste, qu'il aura à terminer en révolution.*

VIFS INCIDENTS

La lecture de cette motion est accueillie par des mouvements divers ; on applaudit à droite, on proteste à gauche; tous les congressistes parlent à la fois; opportunistes et intransigeants se menacent de la voix et du geste; c'est un indescriptible tumulte.

M. Fournière agite désespérément la sonnette présidentielle, rien n'y fait; il frappe le bureau d'une règle avec rage, le bruit continue.

Un instant le silence se fait à l'apparition du citoyen Constant, maire de Montluçon ; les guesdistes, croyant que leur ami va combattre la proposition, l'acclament ; de fait, il affirme que la question de la participation d'un socialiste à un ministère bourgeois a été tranchée négativement par le Congrès ; on ne saurait y revenir, il y a un vote acquis, mais, ajoute-t-il...

A ce mais, qui fait prévoir une transaction, les guesdistes protestent ; ils ont deviné juste, car le maire de Montluçon termine en conseillant au Congrès, de voter la motion de la commission, à titre transactionnel.

Ce mot déchaîne une tempête; jamais ! jamais ! crient les blanquistes et les guesdistes : non, non, jamais !

Et le tapage recommence ; il redouble quand Jaurès s'avançant sur le bord de l'estrade, fait signe qu'il demande la parole. Il est accueilli par une bordée de sifflets; la gauche debout, l'apostrophe, et lui crie, sur l'air des lampions : Parlera ! parlera pas !

Ses amis, il faut le reconnaître, le soutiennent vaillamment ; ils ripostent par de vigoureux vivats en son honneur, mais, aux cris de : Vive Jaurès ! les guesdistes ripostent par le cri : Galliffet ! Galliffet ! vigoureusement scandés.

M. Jaurès se retire, mais le bruit continue ; la salle paraît en avoir assez de discours ; elle en a assez entendu ; elle en est sursaturée ; elle est impatiente de manifester son sentiment, et tous les orateurs qui se présentent sont accueillis par les mêmes cris de fureur : Zévaès, Guesde et les autres ne peuvent obtenir le silence; la scène dure une demi-heure.

LES AMENDEMENTS

Un calme relatif s'étant produit, le président fait connaître qu'il a reçu un certain nombre d'amendements ; le premier est de Jules Guesde ; le pontife du collectivisme demande que le Congrès soit appelé à se prononcer, par oui et par non, sur cette question :

« *La lutte des classes permet-elle, à un socialiste, d'entrer dans un gouvernement bourgeois ?* »

Il y a un second amendement à la résolution de la commission : il porte :

« Dans les cas exceptionnels où un élu socialiste prendrait part au ministère, ce ministre devra être en contact permanent avec la confédération générale du travail, pour toutes les questions intéressant la réglementation du travail. »

Enfin le parti socialiste révolutionnaire propose un amendement portant que le Congrès socialiste ne pourra en aucun cas consentir à ce qu'un socialiste entre dans un gouvernement bourgeois, attendu que, si la bourgeoisie appelle un socialiste à son secours, c'est pour faire dévier le socialisme de son véritable but, et pour le diviser.

Le Président demande si le Congrès veut permettre, aux auteurs de ces amendements, de les défendre à tour de rôle à la tribune : *Non, non, crie la salle impatiente;* aussi le citoyen Walter fait-il, après des incidents divers, adopter une proposition décidant que le bureau ne recevra plus d'amendements.

Cependant le citoyen Guesde obtient la parole pour défendre sa proposition, mais ses amis eux-mêmes l'empêchent de monter à la tribune; ils comprennent que, si leur chef parle, le citoyen Jaurès parlera, et ils craignent que la majorité se déplace.

Le citoyen Fournière, qui est manifestement avec les parlementaires, profite de la situation de Président pour faire traîner les choses en longueur ; il sent le danger d'un vote immédiat.

Les guesdistes l'injurient : vous présidez comme un jésuite, lui crie un enragé. Fournière proteste de la pureté de ses intentions ; il est, dit-il, d'accord avec le bureau ; enfin, il se décide à mettre les diverses propositions aux voix, mais, comme il explique longuement le caractère de la motion et des amendements, on lui crie : pas de boniment !

JAURÈS & GUESDE
Violente apostrophe. — Scènes tumultueuses

Paris, minuit 44. — Enfin le citoyen Fournière dit que la priorité est demandée en faveur de la proposition Guesde; il en donne lecture. Va-t-on enfin procéder aux voix? Pas encore. Jaurès est, de nouveau, sur l'estrade, désignant Guesde du doigt, il l'apostrophe violemment; mais le tumulte est tel qu'on n'entend aucune de ses paroles; la scène de tout à l'heure reprend avec plus de violence; vive Jaurès, crient les opportunistes; Galliffet, clament les autres; c'est un vacarme épouvantable; nous marchons vers l'unité, comme l'écrivait Jaurès, ce matin; en attendant le baiser de l'union, les fiançailles sont tumultueuses.

« Je vous somme, sur l'honneur, de tenir vos engagements », crie Jaurès à Guesde, le cou gonflé de colère.

Les guesdistes hurlent de fureur, mais Jaurès tempête toujours : « Vous êtes déshonorés, vous êtes déchus, vous avez manqué à votre parole, clame l'ex-député de Carmaux, dont les amis ont envahi la tribune ; pour intimider la majorité, ils chantent : Conspuez Guesde, conspuez !

Mais les guesdistes ont percé la manœuvre : ce que veulent Jaurès et ses amis, c'est empêcher le Congrès d'émettre un vote qui rejette Millerand hors du parti, ils préfèrent que le Congrès avorte, plutôt qu'il se prononce ; ils en nourrissent l'espoir, et, un instant, ils croient réussir ; ils font courir le bruit que les guesdistes vont quitter la salle ; mais ceux-ci se sont ressaisis ; sur un signe de leur chef, ils ont repris leurs places, et ne paraissent pas devoir les abandonner avant d'avoir manifesté, par un vote, leurs volontés.

Et la séance continue, c'est-à-dire un vacarme étourdissant ; 1,000 personnes parlant, gesticulant, criant.

Alors se produit une scène innénarrable : sur un mot d'ordre de Jaurès, les indépendants, les syndicats et les coopératives se réunissent à droite de la salle, formant un bloc compact ; faisant face aux guesdistes, ils élèvent une pancarte portant ces mots : Vive l'union ! qu'ils chantent sur l'air des lampions.

Le cri est délicieux, n'est-ce pas, dans une assemblée où les assistants semblent sur le point d'en venir aux mains.

Les guesdistes restent calmes; ils semblent attendre leur heure. Maintenant, derrière le bureau, les amis de Jaurès dressent un grand tableau noir, sur lequel ils ont écrit à la craie : Vive l'union ! A bas les sectaires ! ils clament encore : A bas les jésuites rouges ! et aussi : Conspuez Rochefort !

Que vient faire Rochefort en cette affaire? Les guesdistes ne bronchent toujours pas; on voit qu'ils comptent bien avoir le dernier mot.

Le calme se rétablit enfin, comme par enchantement, les ministériels s'apercevant qu'ils ne viendront pas à bout de la tenacité des révolutionnaires; indépendants syndiqués, *coopérateurs raccrochent leurs drapeaux,* rengaînent leurs pancartes et reprennent leurs places.

Le citoyen Fournière donne alors la parole à Jaurès pour rappel au règlement et aussi un rappel à l'honneur; il dit qu'au sein de la commission, le Parti ouvrier a lui-même, à titre transactionnel, proposé la motion Delesalle. Les indépendants ont alors déclaré qu'ils retiraient leurs propositions et se ralliaient à cette motion.

Le parti révolutionnaire a nettement fait connaître, par contre, qu'il ne pouvait l'adopter et qu'il le combattrait au sein du Congrès. Ils ont donc déposé l'amendement Walter : ce faisant, ils ont usé de leur droit, et ils se sont conduits en socialistes loyaux, qui tiennent leur engagement, tandis que le Parti ouvrier qui avait fait le serment de voter la motion Delesalle, n'avait pas le droit de déposer un amendement; il y a là un inexcusable *manquement à la parole donnée.*

Les guesdistes protestent, mais Jaurès continue, faisant la critique de l'attitude de Guesde.

« Quant à nous, dit l'ancien centre gaucher, nous avons renoncé à notre proposition ; nous ne la reprendrons pas. Nous sommes, nous, gens de parole et d'honneur ! »

Et, se tournant vers Jules Guesde, il le cingle de cette apostrophe.

« S'il y a, dans le dépôt de votre amendement, un malentendu, il faut le dissiper; s'il y a une félonie, il faut que vous en preniez la responsabilité. »

Guesde saute à la tribune :

« Oui, s'écrie-t-il, j'ai engagé ma parole et celles de mes amis, et nous ne la laisserons pas en souffrance ; et tous, nous voterons la motion Delesalle. Mais il faut que l'assemblée le sache : si j'ai déposé mon amendement, c'est sur la demande même de Jaurès que je l'ai fait.

Jaurès fait un signe de dénégation ; Guesde poursuit :

« En présence de l'amendement Walter et de l'intervention de nos amis Chauvin et Constant, il a paru qu'avant de voter la motion transactionnelle, il fallait permettre au Congrès de se prononcer sur cette question de principe : Un socialiste peut-il entrer dans un ministère bourgeois? Jaurès, partageant cet avis, a dit : Déposez un amendement en ce sens. Et, tout à l'heure, lorsque je suis monté à cette tribune, c'était pour expliquer ce que je viens de dire.

Après une nouvelle explication de Jaurès, le citoyen Delesalle vient dire que c'est lui qui a provoqué le malentendu :

« *La vérité, dit-il, est ainsi rétablie, sans que ni l'un ni l'autre ait apporté à cette tribune des allégations inexactes.* »

Et ainsi, tout le monde est d'accord, embrassons-nous Folleville !

LE VOTE

Paris, 7 décembre, 1 heure 45 matin. — Après le baiser Lamourette échangé entre Jaurès et Guesde, le citoyen Landrin, conseiller municipal blanquiste de Paris, ramène le débat à la question, à savoir la nécessité, pour le Congrès, de faire connaître son sentiment.

Il serait honteux, s'écrie-t-il, que le Congrès se séparât sans émettre de vote, il faut que l'assemblée se prononce sur le principe de la participation des socialistes au gouvernement bourgeois.

Pour arriver plus rapidement à une solution, Landrin déclare que le parti révolutionnaire retire la proposition Walter, et demande au Congrès de se prononcer sur la proposition Guesde. Le terrain est déblayé. Va-t-on enfin voter ? Pas encore. Les jauressistes redoutent l'échéance. Le président, qui est des leurs, embrouille volontairement les choses.

Guesde, ayant rédigé sa motion, sous la forme d'une question : « Un socialiste peut-il faire partie d'un ministère bourgeois ? » l'assemblée ne sait pas comment faire connaître son sentiment, et ce n'est pas les indications du citoyen Fournière qui l'éclaireront.

Jaurès demande à Guesde de donner, à sa proposition, cette forme positive : « La lutte de classes interdit à un socialiste l'entrée dans un ministère bourgeois. » Jaurès espère, sans doute, qu'en présence d'un désaveu aussi formel de la conduite de M. Millerand, le Congrès hésitera ; vain espoir ! Guesde lui répond : « La chose est claire ; ceux qui sont d'avis qu'un socialiste peut participer à un gouvernement bourgeois voteront blanc, les autres bleu. »

LES GUESDISTES L'EMPORTENT

Enfin le scrutin est ouvert. Les bulletins bleus pleuvent dans les corbeilles ; les guesdistes l'emportent. La proclamation du résultat, en effet, donne 818 bleus ; 634 blancs.

Révolutionnaires et guesdistes applaudissent, à ce résultat, par les cris de : Vive la Commune ! A bas les ministériels ! Les indépendants restent muets.

On vote ensuite sur la motion Delesalle, qui est adoptée par 1,140 voix contre 245. Quelques voix crient : « Vive l'union ! »

Le président annonce alors qu'il va mettre aux voix la proposition des syndicats.

Cette proposition porte que, dans le cas où un élu socialiste entrerait dans un ministère bourgeois, il devra constamment se tenir en contact avec la Fédération générale du parti socialiste.

NOUVELLE TEMPÊTE

L'énoncé de cette proposition en contradiction formelle avec le vote que le Congrès vient d'émettre, déchaîne une nouvelle tempête.

Des coups de sifflets stridents partent des bancs guesdistes; les syndiqués protestent. « Nous représentons, disent-ils, la classe ouvrière. Vous n'êtes, vous, que des politiciens. » Les congressistes apostrophent violemment le président; c'est du jésuitisme! crient-ils, jésuite Fournière ! jésuite !

Le député d'Ivry, Constant monte sur l'estrade et, mettant la main sur l'épaule de Jaurès, lui dit : Vous n'êtes qu'un jésuite ! Jaurès hausse les épaules.

Pendant ce temps, le vacarme continue ; les intransigeants braillent l'*Internationale*. Devant le tumulte grandissant, Fournière se décide enfin à lever la séance. Il est une heure.

A la sortie, un congressiste du Parti ouvrier me prend par le bras et me dit : « La chose, voyez-vous, citoyen, est bien simple : La lutte est entre les francs-maçons et ceux qui ne veulent pas de leur domination ! »

J'ai déjà entendu cette phrase suggestive. — Où ça ? — A Epernay.

H. SARRAZANAS.

UN HORRIBLE CRIME
DANS LA GIRONDE
Une mère qui assassine ses quatre enfants et se suicide

Bordeaux, 6 décembre. — Un horrible drame vient de jeter la consternation dans la localité de Billaux (Gironde). La dame veuve Boussens, qui habite cette commune depuis deux ans, a tué ses quatre enfants : l'aîné était âgé de 10 ans et le plus jeune de 4 ans seulement. Elle a essayé de les asphyxier mardi, entre trois et quatre heures, et voyant que la mort ne venait pas, elle les a tués à coups de revolver.

Ensuite, elle s'est tuée elle-même, d'un coup de revolver, tiré sous le menton. La balle a traversé le crâne. La veuve Boussens a laissé plusieurs lettres, dans lesquelles elle a fait connaître son intention et les motifs pour lesquels elle a tué ses enfants et s'est ensuite suicidée.

L'état de M. Déroulède

Paris, 6 décembre. — L'état de santé de M. Déroulède ne s'améliore pas et on dit que les médecins qui le soignent ont conclu à son transfert dans un hôpital ou une *maison de santé.*

Echo des perquisitions à la « Libre Parole »

Paris, 6 décembre. — *La Libre Parole* annonce que des poursuites vont être dirigées contre son collaborateur M. Gaston Méry, pour sa brochure : *Loubet la Honte*, trouvée, il y a deux jours, dans les bureaux de ce journal, lors des perquisitions qui y ont été faites.

La grâce de Dreyfus

Paris, 6 décembre. — Malgré le démenti officiel du général de Galliffet, le *Gaulois* de demain maintient son affirmation que Dreyfus a demandé sa grâce et que le ministre de la guerre a exprimé sa conviction de la culpabilité du traître.

La santé du Pape

Rome, 6 décembre. — *L'Osservatore Romano*, organe du Vatican, confirme que les audiences du Pape sont ajournées, parce que Léon XIII est légèrement enrhumé. *Depuis hier, ajoute ce journal, sur les conseils du docteur Lapponi*, le Pape garde le lit, par mesure de précaution.

A la commission de réformes judiciaires. — Audition d'un délégué de la ville de Roubaix.

Paris, 6 décembre. — La commission de réformes judiciaires a entendu un délégué de la ville de Roubaix. Elle a entendu ensuite la lecture du rapport de M. Jonarre, sur la proposition de M. de Mahy, tendant à conserver aux nationaux seulement l'admission aux emplois civils.

L'Allemagne, l'Angleterre et les Etats-Unis en Chine

New-York, 6 décembre.—Le correspondant du *World*, à Washington, télégraphie que l'Allemagne s'est engagée formellement à agir, de concert en Chine, avec l'Angleterre et les Etats-Unis, au point de vue commercial, pour soutenir la politique de la « porte ouverte ». Les assurances verbales de l'Allemagne seront prochainement suivies d'un engagement écrit.

COTONS AMERICAINS

New-York, mercredi 6 décembre.

Cours d'ouverture

Tendance soutenue. Janvier 7,33 et mai 7,43.

Cours de clôture

TERME	NEW-YORK ce jour	NEW-YORK précédente	NEW-ORLÉANS ce jour	NEW-ORLÉANS précédente
Décembre	7.28	7.35	7.11	7.17
Janvier	7.34	7.42	7.09	7.14
Février	7.37	7.44	7.12	7.17
Mars	7.40	7.47	7.15	7.20
Avril	7.41	7.48	7.17	7.22
Mai	7.42	7.50	7.19	7.24
Juin	7.43	7.50	7.21	7.26
Juillet	7.43	7.51	7.23	7.28
Août	7.40	7.47	7.08	7.13
Septembre	7.09	7.10	6.75	6.70
Octobre	—	—	—	—
Novembre	—	—	—	—

RECETTES	LA VEILLE	CE JOUR
Ports des Etats-Unis	34.000 balles	45.000 balles
Ports de l'intérieur	28.000 »	17.000 »

LIRE, *dans notre édition du soir, les cours d'ouverture de New-York.*

Carrosserie A. Dispa
LUXE ET COMMERCE
90, rue Daubenton, 90, ROUBAIX